N° 61. SAMEDI. 1ER AOUT 1835.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ANGLETERRE. — *Londres*, 27 *juillet*.

On lit dans le *Sunday Times* :

« On nous dit que les torys de la chambre des pairs se proposent de laisser aller le bill de l'église d'Irlande jusqu'aux discussions en comité, et que la même marche sera suivie à l'égard du bill des corporations. Le but de cette tactique est facile à saisir. Si les pairs rejetaient tout d'un coup les deux mesures, ils se placeraient en opposition ouverte et directe contre le jugement exprimé dans l'autre chambre, ce qu'ils veulent éviter. Mais s'il se fait des tentatives pour mutiler l'un ou l'autre de ces bills, en comité, on ne saurait se méprendre sur les dispositions de leurs seigneuries, qui sont de résister à tout principe de réforme. »

— Les enrôlemens pour le service d'Espagne sont poussés avec activité. Presque tous les jours il part des détachemens de 400 à 500 hommes. De nouveaux dépôts ont été ouverts pour l'enrôlement de marins et d'artilleurs.

ESPAGNE. — *Madrid*, 18 *juillet*.

Le conseil des ministres a adressé à S. M. la reine le rapport suivant :

« Madame, les derniers événemens de Sarragosse, la disposition que manifestent quelques individus qui ont été indûment admis dans les braves corps de la milice urbaine, et enfin la marche générale des choses révèlent au gouvernement de V. M. l'existence d'un plan plus ou moins combiné et avec plus ou moins de ramifications, dont la tendance est de dissoudre l'état et d'envelopper la nation dans toutes les horreurs et désastres de la plus affreuse anarchie. Notre honneur, notre devoir et nos principes nous obligent à adopter des mesures qui mettent le trône, dont la sûreté est confiée à notre responsabilité, à couvert des oscillations continuelles qu'il éprouve dans la crise actuelle, et qui offrent au pays la protection qui est l'objet de la réunion des hommes en société. Pour atteindre un but aussi important, et sans nous laisser arrêter par la crainte de dangers exagérés, nous, ministres de V. M., sommes appelés à faire face aux révolutions, à déjouer toutes les cabales et à détruire les espérances de ceux qui, de quelque manière que ce soit, prétendraient s'opposer aux lois et contrarier la volonté et l'intérêt national. Les événemens sont de telle nature, les plans sont si avancés, et le danger est si imminent, qu'il n'est pas possible de continuer le système de temporisation et de ménagement qui a été suivi jusqu'à ce jour, sans que la cause de la légitimité ne se ressente d'une si lamentable imprévoyance, et sans que les amis de l'ordre ne profitent d'un système qui, aujourd'hui plus que jamais, doit être réprouvé et remplacé par celui d'une politique énergique et rigoureuse. Il n'y a pas d'autre moyen d'intéresser et d'encourager les défenseurs du trône et des institutions qu'il a rétablies, ni d'autre voie pour effrayer et atterer les malveillans qui voudraient nous priver des avantages de l'ordre et des bienfaits de la paix.

» En se fondant sur ces motifs, votre conseil des ministres a l'honneur de proposer à la souveraine approbation de V. M. les mesures suivantes :

» 1° Que le ministre de la guerre fasse partir pour l'armée d'opération et celle de réserve, ou pour les dépôts qui leur seront indiqués, tous les chefs et officiers qui sont à Madrid et dans les autres capitales du royaume, sans appartenir aux garnisons ou avoir reçu une commission de service spéciale. Que les militaires qui ne se présenteraient pas au lieu qui leur aurait été désigné, soient privés de leur solde, et même de leurs emplois, honneurs et décorations, si par leur désobéissance ils méritaient d'être traités avec sévérité ;

» 2° Que le ministre de la guerre mette immédiatement à exécution la loi sur la milice urbaine, en activant l'enrôlement dans ces corps et en renvoyant les individus qui n'offriraient pas les garanties nécessaires pour remplir l'objet d'une si importante institution ;

» 3° Que les capitaines-généraux des provinces et les gouverneurs ou commandans militaires des districts soient avertis qu'aussitôt qu'ils auront des raisons plausibles pour craindre que la tranquillité publique soit troublée, une des premières mesures qu'ils devront adopter, sera d'établir la commission militaire pour qu'elle juge les auteurs et complices de toute tentative ayant pour objet de troubler l'ordre ; ce qu'ils feront savoir par anticipation ;

» 4° Que toute autorité qui contreviendrait à cet ordre ou qui montrerait de l'hésitation à maintenir la tranquillité publique, soit responsable des malheurs qui pourraient arriver et de toutes les conséquences que pourraient entraîner son indécision et sa faiblesse. En tout cas d'alarme, tous les chefs et officiers qui ne seraient pas en service actif, devront se présenter devant l'autorité militaire. Ceux qui seraient arrêtés dans les groupes des perturbateurs, seront jugés par la commission militaire, quelques prétextes qu'ils allèguent d'ailleurs. Les employés de toutes classes se présenteront, en cas d'alarme, dans leurs bureaux respectifs. Ils seront traités comme conspirateurs s'ils sont arrêtés dans les groupes des perturbateurs.

» 5° Tout employé qui entrera dans une société secrète encourra, par ce seul fait, la privation de son emploi, de ses honneurs et décorations, et pourra être puni suivant toute la rigueur des lois.

» Le conseil pense que, pour le moment, ces mesures suffiront pour atteindre le but qu'il se propose, pour que les amis du trône aient confiance dans l'énergie du gouvernement de V. M. et pour que ses ennemis redoutent la vengeance des lois qu'ils veulent renverser. Le conseil n'en est pas moins convaincu que le moyen le plus efficace pour consolider nos institutions, c'est d'y intéresser les peuples, en leur dispensant tous les bienfaits compatibles avec notre situation bien déterminée, en les affranchissant par des réformes bien méditées des charges que leur a imposées une administration vicieuse pendant plusieurs siècles. Cet objet sera atteint en grande partie par la formation des nouvelles municipalités et par la création des députations provinciales qui devront rechercher les abus et qui, par leurs connaissances locales, pourront proposer en connaissance de cause le remède destiné à les extirper.

» Le conseil des ministres est tellement pénétré de ces principes, qu'il ne perd pas un moment pour préparer l'exécution de mesures si importantes, ainsi que de beaucoup d'autres qui seront successivement établies dès qu'elles auront reçu l'approbation souveraine de V. M. »

FRANCE. — *Paris*, 25 *juillet*.

La cour des pairs a terminé hier l'audition des plaidoiries, et les débats ont été clos. Elle entrera en délibération jeudi prochain, et on présume qu'elle ne rendra pas son arrêt avant le 10 ou le 12 août.

M. Martin (du Nord) a abandonné l'accusation à l'égard de six accusés, et a requis des condamnations contre cinquante-deux.

Du 27. — On écrit de Madrid, le 19 juillet :

« Depuis deux jours les troupes sont consignées, et des ordres très-sévères ont été donnés aux soldats. L'autorité, prévenue par ses émissaires, a cru devoir assurer, par des précautions extraordinaires, la tranquillité publique. La journée d'hier, qui, grâces à ces mesures, s'est passée tranquillement, avait inspiré quelque inquiétude, parce qu'elle rappelait de désastreux souvenirs : c'était l'anniversaire du massacre des moines. Mais si l'ordre n'a pas été troublé un seul instant, il n'en est pas moins vrai qu'une sourde fermentation s'est emparée des esprits, et que si le ministère ne déployait pas autant d'énergie que de fermeté, il ne tarderait pas à être débordé.

» On assure que pour prévenir le retour des désordres à Sarragosse, le gouvernement a expédié un courrier à l'armée de réserve avec des instructions pour faire marcher sur cette ville quelques bataillons destinés à tenir en respect une population mobile et turbulente.

» L'arrivée des auxiliaires anglais à St-Sébastien et le débarquement de la légion étrangère, attendue sur un autre point, auront une immense utilité pour le gouvernement, à qui elles permettront de porter, soit en Arragon, soit en Catalogne, en un mot sur tous les points menacés, des forces qui contribueront puissamment au maintien de la paix. » (*Débats.*)

AFFAIRES D'ESPAGNE.

S'il est un fait constant, c'est que les christinos ont violé la con-

vention Elliot; il faut donc s'étonner de voir lord Palmerston donner au consul anglais à Bayonne la mission de réclamer auprès de Charles V les bénéfices de cette convention en faveur des bandits qu'il envoie piller et révolutionner l'Espagne. On ne pense pas que cette demande reçoive un bon accueil, car, dans les provinces qui ont pris les armes pour don Carlos, il n'y a qu'un sentiment, celui de la vengeance, pour une violation aussi épouvantable des droits d'un peuple. Comment voudrait on que la vie de ces bandits fût respectée, lorsqu'on sait qu'ils ne respectent rien?

Le consul anglais, M. le capitaine Harvey, se rendant à Pampelune avec une mission de son gouvernement, est arrivé le 21 à Tolosa, où il a couché; il devait le lendemain repartir pour continuer sa route. Parti de Bayonne le lundi 20, il a couché à Behobie; le 21 au matin, il a été reçu à Irun par les autorités carlistes. Le général Gomez, commandant-général du Guipuzcoa est venu au-devant de lui et lui a fait passer la revue de 3 bataillons, et après le dîner le consul a continué sa route avec une escorte qu'il avait demandée. A quelque distance de Tolosa il a été reçu par les autorités carlistes qui l'ont conduit au logement qu'on lui avait préparé.

Une lettre d'Estella du 21, confirme les avantages de la journée du 16. Les christinos ont perdu le général Mendez Vigo, beaucoup d'officiers supérieurs, au delà de sept cents morts et plus de cent blessés. La cavalerie carliste, quoique peu nombreuse, a fait des prodiges. Les carlistes n'ont perdu en tout que soixante hommes tués, trois cents blessés et dix-sept prisonniers. Il se confirme que Sagastibelza a été blessé.

— On a cherché à accréditer sur la frontière le bruit, qu'une affaire avait eu lieu le 17 de ce mois, mais ce bruit n'avait aucun fondement.

— Le bruit a couru aujourd'hui qu'il était arrivé des nouvelles alarmantes de Madrid. On disait qu'un soulèvement avait eu lieu pour forcer le gouvernement à rapporter le dernier décret dirigé contre les tentatives révolutionnaires; que le retour de la reine dans la capitale était demandé à grands cris.

Quoiqu'il en soit de ces nouvelles, il est certain que les amis de Christine sont dans l'inquiétude. Les dernières lettres dépeignent la situation sous l'aspect le plus sombre. Le gouvernement paraît avoir perdu toute espérance de résister aux deux partis qui l'attaquent à la fois.

On assure qu'une dépêche télégraphique est arrivée à l'ambassade d'Espagne. On n'a rien laissé transpirer sur ce qu'elle annonce. Selon les uns, il s'agirait de troubles graves à Madrid, selon d'autres, de nouvelles décourageantes de l'armée. (*Gazette.*)

— On lit dans le *Moniteur*:

« Cordova, en partant de Pampelune, a divisé son armée en deux corps, qui occupaient le 22 Tafala et Puente la Reyna.

» L'armée carliste était le même jour dans les environs d'Estella, se prolongeant vers l'Arga.

» Elle a été rejointe par Mérino, Quévillas et Villalobos, venant de Castille avec leurs bandes. »

PAYS-BAS. — *Gand, 27 juillet.*

Nous avons vu avec quelle complaisance et quelle exagération les journaux de la patrioterie ont rapporté la dernière scène tumultueuse dont la ville d'Amsterdam a été témoin naguère. Tout ce grand étalage du mécontentement du peuple hollandais contre son gouvernement s'est réduit à une petite insurrection de l'intérêt privé, cherchant en vain des appuis et des sympathies dans les classes qui forment le vrai peuple. Mais quelque insignifiante qu'ait été cette émeute, notre patrioterie journaliste n'en a pas moins argumenté à perte de vue, pour montrer comme très-probable et très-prochain le détrônement de Guillaume de Nassau et l'expulsion de sa famille.

On conçoit qu'une fois la Hollande révolutionnée et conquise par les Belges, notre gouvernement ne dédaignerait plus autant la récomposition du royaume des Pays-Bas au profit de S. M. Léopold, et pour le plus grand avantage de la nation belge, qui est censée vociférer maintenant contre une restauration, que ses dominateurs ne peuvent pas effectuer en leur faveur.

Quoi qu'il en soit, les gasconnades et les mensonges relatifs à l'émeute d'Amsterdam, ont passé comme toutes les autres bourdes de la patrioterie, sans qu'ils aient laissé la moindre trace, sans que ni l'étranger, ni le Belge raisonnable y aient fait autrement attention, que pour admirer l'impudence des auteurs de pareilles sottises

Mais l'outrecuidance patriotique ne se rebute point facilement par l'impopularité et le blâme. Elle poursuit ses entreprises avec la plus imperturbable opiniâtreté. Démentie aujourd'hui, elle répétait encore le lendemain les impostures conspuées la veille: elle est insensible aux sifflets et aux huées. Elle produit des pièces et des tableaux fabriqués ou falsifiés et essaie ainsi d'égarer l'opinion publique par des chiffres imposteurs. C'est par ce moyen que dernièrement un journal, nauséabond de servilisme, prétendait démontrer que le pauperisme augmentait en Hollande dans une proportion effrayante; pendant qu'il se taisait sur le pauperisme de Bruxelles, ville qui en 1830 ne renfermait que 25 mille indigens au plus, tandis que maintenant elle en compte plus de 30 mille.

Aujourd'hui cependant nos révolutionnaires paraissent être devenus plus sobres de menteries de leur crû. Ils aiment mieux les semer à l'étranger pour les recueillir après. Il est vrai qu'elles leur coûtent beaucoup plus cher. Le *Temps*, à Paris; le *Times*, à Londres; la *Gazette d'Augsbourg*, en Allemagne, et le *Handelsblad*, à Amsterdam, ne se paient point de belles paroles, lorsqu'il s'agit de publier quelque bonne bourde, imaginée par la pétaudière belge. Mais n'importe le prix, pourvu que la déception se consomme. Il n'est presque pas de semaine qu'il ne nous vienne quelque fruit nouveau de cette espèce, et que nos feuilles anarchiques ne le recueillent avec empressement.

Aujourd'hut c'est le tour de la *Gazette d'Augsbourg*, qui se fait écrire d'Amsterdam des lamentations sur la prétendue suspension des affaires, sur la stagnation du commerce, sur la misère des basses classes, sur l'élévation des impôts, etc.

Il est certain que de pareilles jérémiades arrivent fort à propos en Hollande pour l'amusement de la population qui les apprécie et s'en moque. Cette population voit tous les jours les plus beaux navires de la marine belge se faire naturaliser dans ses ports, les manufactures les plus importantes de la Belgique émigrer et s'établir à grands frais sur son sol. Elle voit l'augmentation de la population de ses villes et de ses campagnes, l'insuffisance de ses ports pour contenir les vaisseaux qui y entrent journellement, enfin ses plus grandes villes, telles que Rotterdam, devenues trop petites pour remiser et emmagasiner les masses énormes de marchandises qu'exige l'importance de son commerce actuel avec le monde entier et surtout avec l'Allemagne par le Rhin.

Voilà pourtant des faits que toutes les dénégations possibles, que toutes les correspondances de la *Gazette d'Augsbourg* n'affaibliront pas. Notoires et avérés comme il le sont, quel effet peuvent faire sur le peuple qui les constate, des gazettes ennemies qui les contredisent? exciter l'indignation et la pitié, ou plutôt ce dernier sentiment seulement: car un gouvernement est un ministère, dont l'organe officiel ment chaque jour à dire d'experts et produit avec effronterie des chiffres et des documens faux, peuvent inspirer le mépris, l'aversion et le dégoût, mais jamais la colère chez un citoyen honnête et sensé. (*Messager.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 1^er^ *août.*

L'article suivant emprunté à un journal d'Allemagne, est de nature à jeter un grand jour sur une question que les criailleries de certains journaux ne faisaient qu'embrouiller et obscurcir:

« On fait grand bruit dans les journaux français et anglais de la nouvelle que des firmans pour autoriser l'entrée dans la mer Noire ont été refusés par la Porte ottomane à des vaisseaux de guerre français et anglais, et l'on s'évertue à voir une chose extraordinaire dans un fait, qui ne saurait étonner le moins du monde, puisque la Porte a usé de tout tems du libre arbitre d'accorder ou de refuser des firmans de ce genre. Et si dans le refus dont il s'agit elle a été fidèle aux engagemens contractés par une convention, n'est-ce pas son affaire? Ce traité d'ailleurs est suffisamment connu depuis long-tems; et un traité conclu a-t-il une conséquence plus irrécusable que celle d'être rempli le cas échéant? On ne peut donc que s'émerveiller de cette étonnement qu'on affecte et qu'on affiche.

» En lisant toutes les extravagances entassées à ce propos, on se demande s'il est possible que des gens d'esprit soient si pauvres de logique, ou si la politique de nos jours peut faire abstraction de toute réflexion de sang-froid. Puisqu'on parle de fermeture de la mer Noire et qu'on prétend que cette énormité gouvernementale confisque cette mer, ne faudrait-il pas supposer que la navigation et le commerce étrangers ont été en possession d'un droit quelconque qui vient de leur être ravi. Mais l'entrée de la mer Noire par des vaisseaux de guerre étrangers a-t-elle jamais été loisible au gré des armateurs? Le commerce a-t-il besoin de protection aujourd'hui plus qu'autrefois? Les circonstances extraordinaires qui rendraient le commerce dans la mer Noire plus aventureux à l'époque actuelle qu'il ne l'a été jusqu'ci ne se trouvent nulle part alléguées.

» Ce n'est pas à la protection du commerce qu'étaient destinés ces vaisseaux de guerre auxquels des firmans ont été refusés. On peut douter si c'est l'érudition ou la mémoire qui manque à ceux qui ignorent ce qui s'est fait il y a six ans. C'est alors que la paix d'Andrinople a ouvert les Dardanelles aux vaisseaux de commerce de toutes les puissances, et c'est à la Russie que l'Europe doit l'émancipation de la navigation marchande sur la mer Noire, qui

jusques-là avait été livrée sans contrôle aux exactions et aux vexations des pachas tures. Le traité d'Unkiar-Skelessi n'a rien changé à l'état des choses tel qu'il a été réglé à Andrinople ; il n'a enlevé aux autres puissances aucune faculté dont elles eussent joui antérieurement. De fait, il n'y a donc aucun motif de plainte, au contraire, il n'y a que motifs de reconnaissance envers la Russie qui subsistent pour toutes les nations commerçantes.

» Si l'entrée des vaisseaux de guerre que la Porte *n'a jamais admise*, continue à être prohibée par la Porte et la Russie, ces puissances n'usent que de leur droit. Et eût-elle été libre de tout tems, ce qui n'est pas, ces puissances étaient maîtresses de convenir et de statuer autrement. Ce n'est pas parce qu'on possède le détroit qui conduit à une mer qu'on a le droit d'en défendre l'entrée à des armemens étrangers, le *Messager* a parfaitement raison de contester ce droit, et l'on peut dire que ce serait étendre trop loin le privilége d'une situation géographique ; mais c'est à cet abus précisément que le traité d'Unkiar-Skelessi a pris à tâche de remédier. Dorénavant ce n'est plus le possesseur du détroit, ce sont les puissances souveraines du littoral de la mer Noire qui décideront d'un commun accord d'une question qui importe également à la sûreté et aux intérêts de l'une et de l'autre. La Russie ou l'Angleterre se sont-elles mêlées de la convention pour la navigation rhénane ? et les puissances riveraines n'auraient-elles pas le droit d'arrêter toutes de concert des expéditions armées qui voudraient, ne fut-ce que par caprice ou pour établir un précédent, remonter le courant de la rivière ? On ne veut pas, il est vrai, de cette assimilation d'une mer à une rivière ; mais de ce que l'eau du grand lac est stagnante et salée, les puissances du littoral en sont-elles moins souveraines, ou sont-elles moins en droit de pourvoir à leur sûreté ?

» Supposé que la mer Noire se trouvât située entre la France et la Belgique, et que ces deux puissances en occupassent tout le littoral, les journalistes de Paris se formaliseraient-ils d'un traité conclu entre la France et la Belgique, pour interdire aux vaisseaux de guerre des autres puissances la liberté de remonter l'Escaut sans avoir préalablement obtenu la permission des gouvernemens en question ?

» Pourquoi donc contester à la Turquie et à la Russie un droit qu'on ne ferait pas moins valoir partout ailleurs ? »

DÉTAILS SUR L'ATTENTAT DU VINGT-HUIT JUILLET.

Nous recevons par courrier extraordinaire le *Messager des chambres* d'où nous extrayons les détails suivans :

« Aujourd'hui, après avoir passé dans toute la longueur des boulevards sur le front de la garde nationale, le roi devait revenir, en suivant la même ligne, pour se rendre sur la place Vendôme, où les troupes devaient défiler devant lui. A midi et quelques minutes, au moment où il était arrivé à la hauteur du boulevard du Temple, un peu avant le petit théâtre des Funambules, une terrible explosion, semblable à un feu de peloton bien nourri, s'est fait entendre..... Plusieurs personnes étaient frappées à mort. Il y eut un moment de profonde stupeur. Chacun, par un double instinct, regarda auprès de soi, et porta ses regards sur la personne du roi. Le roi était à cheval : ni lui, ni aucun des princes n'avait été touché. Mais que de sang répandu ! que de meurtres ! que de pertes cruelles ! que de cris déchirans ! quelle unanime et ardente indignation ! Tout à côté du roi, le maréchal Mortier, le lieutenant-colonel de la 8e légion, plusieurs officiers-généraux étaient étendu morts ; et du côté du boulevard opposé à la maison d'où le coup avait été tiré, des gardes nationaux, des citoyens, des femmes, des enfans étaient également tombés.

» On vit la fumée sortir du troisième étage de la maison n° 50 du boulevard du Temple ; c'est une maison occupée au rez-de-chaussée et au premier par un marchand de vin. Chaque étage n'a sur le boulevard qu'une chambre éclairée par une seule fenêtre. La maison fut aussitôt cernée.

» Après quelques instans donnés à une triste et douloureuse émotion, le cortège se remit en marche au milieu des acclamations qui témoignaient noblement des sentimens qu'un si énorme crime inspirait à toute la population.

» La garde nationale et la ligne formèrent une enceinte pour débarrasser le théâtre de cette scène de douleurs, dont on put alors reconnaître l'immensité. Celui qui écrit ces lignes arriva un instant après sur les lieux, et il lui fut donné de reconnaître par lui-même tous les effoyables détails de l'événement. Des mares de sang couvraient la chaussée du boulevard, ou gisaient encore trois chevaux, sur la contre-allée trois cadavres, ceux de deux hommes et d'une jeune femme attendaient qu'on vînt les enlever. Mais c'était dans le café Turc que nous devions trouver le plus déchirant spectacle. Dans une salle de billard étaient étendus par terre, chacun sur un matelas, le maréchal Mortier, un lieutenant-colonel de l'armée, le lieutenant-colonel, un sergent et trois gardes nationaux de la 8e légion. Dans le jardin, était couché sur un lit formé de plusieurs banquettes un général, dont nous n'avons pu savoir le nom, quoique sa figure nous fut bien connue, mais dont le linge était marqué D. V. Il respirait encore, et des médecins s'empressaient à lui donner des soins ; mais il était frappé d'une balle à la tête ; déjà un épanchement au cerveau se manifestait par des signes certains et l'on n'avait aucun espoir de le sauver.

» Nous avons ensuite pu pénétrer dans la maison d'où le coup avait été tiré. Là, un autre spectacle horrible, mais qui n'inspirait pas les mêmes sentimens. Dans une chambre du second étage, M. Desmortiers, procureur du roi, assisté de deux commissaires de police, et en présence de M. Martin (du Nord), procureur-général, dressait le procès-verbal et recevait les dépositions des témoins. Dans un coin de cette même chambre, sur un matelas, et à moitié déshabillé, était couché un jeune homme, dont la tête, horriblement mutilée, était couverte de bandages. Il avait une blessure profonde au côté gauche du front, et la mâchoire inférieure en partie fracassée. Il paraissait souffrir cruellement : il ne pouvait parler ; mais il parvint à faire signe qu'une soif poignante le dévorait, et que le courant d'air des portes ouvertes le tourmentait beaucoup. Nous ne saurions trop faire l'éloge de l'humanité avec laquelle les magistrats et gardes nationaux qui l'entouraient lui donnaient les soins que réclamaient ses douleurs.

» Et cependant, ce malheureux était l'auteur, du moins présumé, de l'attentat, il avait été trouvé blessé dans la chambre où était établie la machine infernale. C'était, nous a-t-on dit, une chambre de son appartement ; il se nomme Girard, il est mécanicien, c'est un homme de petite taille, qui paraît âgé de 22 à 24 ans.

» La chambre du 3e étage, où avait été construite la machine, est fort petite ; elle a à peine 6 pieds et demi ou 7 pieds de large sur autant de profondeur. La machine était construite avec habileté et solidité, en bois garni de fortes ferrures. Des montans supportaient deux traverses placées parallèlement à la fenêtre. Vingt-cinq rainures pratiquées dans chacune de ces traverses étaient remplies par autant de canons de fusils de munition. La traverse de devant, placée à environ un pied de la fenêtre, et à peu près à fleur de son appui, était un peu plus basse que celle de derrière, de manière que le coup portât, vers le milieu du boulevard, à la hauteur du corps d'un homme à cheval. L'événement a fatalement prouvé que les mesures étaient bien prises. La charge était si forte, que le coup a fait éclater cinq canons, quoiqu'ils fussent tout neufs, et parussent très-solidement établis. C'est par le choc d'un ou de plusieurs de ces canons que Girard a été blessé.

» Quelques autres personnes ont été arrêtées, soit dans les parties inférieures de la maison, soit dans les environs.

» Un retard peut-être d'une demi-seconde, dans l'explosion, a sauvé le roi. Le cortége marchait dans cet ordre : le roi et le prince de Joinville, le duc d'Orléans, le duc de Nemours, le maréchal Lobau, le maréchal Mortier. Tous ceux qui ont été blessés dans le cortége, étaient à peu près sur la même ligne que le maréchal. Aucun n'était en avant plus rapproché du roi.

» Voici la liste des victimes, telle que nous avons pu nous la procurer :

Le maréchal Mortier, duc de Trévise, ancien ministre de la guerre et président du conseil, mort ;

» M. Rieussec, lieutenant-colonel de la 8e légion, marchand de bois, mort ;

» M. Prudhomme, sergent des grenadiers du premier bataillon de la même légion, mort ;

» M. Ricard, grenadier au même bataillon, marchand de vin, mort ;

» M. Léger, mathématicien du même bataillon, mort ;

» Un lieutenant-colonel de l'armée, mort ;

» Deux hommes en bourgeois et une femme, morts ;

» M. Marion, capitaine de la garde nationale, 8e légion, blessé ;

» M. Goret, enfant, tourneur, rue Folie-Méricourt, n° 6, blessé à la mâchoire ;

» Vidal, jeune homme, rue de la montagne Ste-Geneviève, n° 60, la mâchoire fracturée.

» Rose Alizon, domestique chez M. Brocard, rue Neuve-Nazareth, n° 17, blessée dangereusement ;

» Mme Lederné, sellière, rue Bergère, n° 20, blessée à la tête et au bras gauche ;

» Mme Lederné, sa belle-sœur, de Méri, près Beauvais, blessée à la jambe ;

» Leclerc, âgé de 13 ans, rue de la Côte, n° 21, la jambe brisée en plusieurs endroits ;

» Clarisse Brieux, rue des Vertus, n° 20, une balle dans le bas ventre ;

» La plupart de ces blessures sont très-graves, et laissent peu d'espoir de salut pour les victimes ;

» M. Roger, garde national, fabricant de meubles, faubourg St-Antoine, n° 23, une balle à la joue;

» M. François, garde national, fabricant de meubles, faubourg St-Antoine, rue de la Roquette, blessé légèrement;

» Le général Colbert à la tête peu dangereusement;

» Le général Heymès, aide-de-camp du roi, blessé à la figure (le nez emporté);

» Le général Pelet, blessé légèrement à la nuque.

» On nous a parlé de six autres personnes tuées et de neuf autres blessées qui auraient été transportées dans la maison du Boulevard du Temple, n° 31; mais nous n'avons pu avoir sur ces deux points des renseignemens précis.

» La nouvelle de l'attentat s'est rapidement propagée. Le général Rumigny, aide-de-camp du roi, est parti au galop pour aller rassurer la reine, aussitôt qu'il eût vu que le roi n'était pas atteint; et, sur sa route, il a annoncé en quelques mots aux colonels des légions ce qui venait de se passer. Bientôt après, deux autres officiers d'état-major ont donné quelques détails, et en peu d'instans, il n'y avait pas un garde national et un soldat, sur toute la ligne, qui ne connût l'événement. La troupe de ligne, placée du côté extérieur du boulevard, n'arrivait pas jusqu'au boulevard du Temple: ordre lui a été donné aussitôt d'appuyer à gauche; mais ce mouvement est devenu inutile, puisque l'attentat n'a été suivi d'aucune démonstration.

» Au moment du défilé, les diverses légions faisaient entendre le cri de *vive le Roi!* auquel la ligne répondait. C'est surtout lors du passage de la 8e légion, dans les rangs de laquelle se trouvaient quelques gardes nationaux dont les vêtemens portaient des traces de sang, que les cris ont redoublé. A ce cri de *vive le Roi!* les gardes nationaux de cette légion, qui a perdu des officiers supérieurs qu'elle aimait et plusieurs gardes nationaux répondaient le cri: *à bas les assassins!*

» Le roi, dont l'émotion ne se trahissait que par une pâleur bien naturelle en pareille occasion, est venu prendre sa place habituelle au pied de la colonne.

» Le défilé s'est prolongé long-tems. Les légions étaient généralement nombreuses, et l'on a remarqué que le nombre des curieux bordant les contre-allées augmentait de moment en moment à mesure que la nouvelle se répandait.

» Entre trois et quatre heures, un fiacre escorté par un fort détachement de garde municipale est passé sur les quais, paraissant se diriger vers la préfecture de police. On voyait par les portières, qu'il contenait un homme étendu sur un matelas: c'était probablement le nommé Girard que l'on transférait.

» Dans la suite du roi se trouvaient MM. de Broglie et Thiers. On dit que M. de Broglie a eu une balle dans ses habits.

» Dans les premiers momens on avait dit que le général Pajol avait eu le nez percé d'une balle. On l'avait confondu avec le général Heymez. Le général Pajol n'a pas été atteint. »

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 23 juillet, Anne-Emilie Becker, et Jean-Pierre Grafe; le 24, Jean-Pierre Christnach, et Wilhelmine Igel; le 25, Pauline Nitschké; le 27, Elisabeth Grosber, et Marie Michaëlis; le 29, Pierre Huberty, et Jean-Louis Mersch; le 30, Nicolas Wathier, et Georges Kremer.

Mariages: Le 24 juillet, Didier-Henri-Antoine Wilms, sous-officier au 39e régiment de ligne prussien, avec Anne Thiry; le 27, François Koehl, cultivateur, avec Elisabeth Erpelding; le 29, Jean-Baptiste Bodson, confiseur, avec Catherine Gelhausen.

Décès: Le 25 juillet, Jean-Joseph Remacle, marchand, âgé de 64 ans, et Jean Kill, serrurier, âgé de 19 ans; le 28, Catherine Huttert, âgée de 9 ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Mercredi, 5 août, à neuf heures du matin et jours suivans, il sera vendu chez M. Heuertz, aubergiste, Marché-aux-Grains, en cette ville, une grande quantité de marchandises, telles que: toiles peintes, cotonnades, madras, calicots, étoffes printannières, mérinos, mouchoirs de toutes espèces, mousselines brochées, tulles, dentelles, etc., etc., en outre, différens meubles. Le tout provenant de la faillite du sieur François Knab.

Cette vente se fera au comptant.

Luxembourg, le 1er août 1835. DUFAING.

Le dépôt de liqueurs de J.-A. Metz, vient d'être transféré chez M. *Ledant-Tockert*, marchand-épicier, Marché-aux-Grains, n° 385, à Luxembourg, qui en a le débit en gros et en détail.

A VENDRE HORS MAINS DEUX JARDINS, agréablement situés à Clausen, connus sous le nom de *Dammengarten*.

S'adresser, pour connaître les conditions, au propriétaire, le Sr. Heuertz, aubergiste en cette ville, ou au notaire soussigné. J. FUNCK, not.

VENTE PUBLIQUE

D'UNE BELLE TERRE,

Située au village de Steinsel, au fond de Mersch.

Le dimanche, 2 août prochain, à deux heures de relevée, il sera, sur réquisition de M. N.-J. de Hontheim, rentier, demeurant à Steinsel, procédé à la vente par adjudication publique, au plus offrant et à plusieurs années de crédit, d'une belle propriété, située audit Steinsel, se composant d'une belle maison de maître, bâtimens d'exploitation, jardins, terres et prés.

Cette propriété offre, tant à cause de la fertilité du sol et sa situation riante, qu'à raison de la belle distribution des bâtimens, tous les agrémens désirables.

La vente se fera sur les lieux mêmes.

S'adresser pour avoir de plus amples renseignemens, au propriétaire lui-même ou au notaire soussigné.

Luxembourg, le 11 juillet 1835. J. FUNCK, notaire.

BEAU QUARTIER, composé de six chambres, à louer présentement. S'adresser rue de Chimay, n° 446.

A VENDRE HORS MAINS ET A BON MARCHÉ,

NOUVEAU DICTIONNAIRE français hollandais et hollandais-français, par M. l'abbé Olinger.

Ce dictionnaire, faisant 3 gros volumes, est encore tout neuf et solidement relié. — S'adresser, pour le voir, à l'imprimerie du journal.

DOUZE ANNÉES DE CRÉDIT.

Le mercredi, 12 août 1835, à deux heures de relevée et en l'étude du notaire soussigné, il sera procédé à la vente publique, à douze années de crédit et sous bonification pour l'acquéreur qui se liberera avant, d'une MAISON D'HABITATION, située en cette ville, rue du Curé, n° 404, entre la maison curiale et la propriété du sieur Nouveau, ferblantier.

Les amateurs pourront s'adresser, pour les renseignemens qui leur manquent, à M. Namur, avoué, mandataire du propriétaire. FUNCK, not.

Zwölf Jahre Borg.

Am Mittwoche, 12ten August 1835, um zwei Uhr Nachmittags, wird man, in der Schreibstube des unterzeichneten Notars, zum öffentlichen Verkaufe schreiten,

Von einem allhier, Pastorsgasse, N° 404, gelegenen Wohnhause; selbes zwischen dem Eigenthume des Blechners Nouveau und dem Pastorshause.

Dieser Verkauf wird unter sehr günstigen Bedingungen, und zwar auf zwölf Jahre Borg, mit Abschlag für frühere Zahlung, statt finden.

Man wende sich an Herrn Anwald Namur, als Bevollmächtigter des Eigenthümers, für weitere Auskunft. Funck, Notar.

Donnerstag den 6. August a. c, des Morgens um 10 Uhr werden die Arbeiten und Lieferungen zue Erbauung einer neuen Kirche in Bollendorf, in dem Amtslokale des unterzeichneten Bürgermeisters, öffentlich, an den Wenigstfordernden in Verding gegeben, wozu Uebernahmslustige hiermit eingeladen werden.

Nach den revidirten und festgesetzten Kostenanschlägen, betragen die zu überlassenden Arbeiten und Lieferungen, nach Abzug der im Kostenanschlag enthaltenen Beträge der Positionen N° 29, 30, 31, 87, 88, 89 und 90, welche nicht zu der Entreprise-Summe gehören,

	Thlr.	Sgr.	Pf.
zusammen	8927	2	2
Desgl. für Transportkosten und Herbeischaffen der Materialien	2461	23	7
Summa	11388	25	9

Die Pläne und Kostenanschläge und Bedingungen können täglich auf den Amtsstuben des unterzeichneten Bürgermeisters, wie auch des Herr Bau-Inspectors Wolff, in Trier, eingesehen werden.

Bollendorf, den 17. Juli 1835. Lefort.

Am Montage, 3ten August künftig, drei Uhr Nachmittags, öffentliche Versteigerung eines Wohnhauses, sammt Scheuer, Stallungen und großem Garten, gelegen auf dem Limpersberg, bekannt unter'm Namen Kiessen-Haus, auf Ansuchen des Herrn Louis Gauville, Eigenthümer, wohnend in Hollerich. Majerus, Not.

Versteigerung eines Wohnhauses, gemäß dem Gesetze vom 12ten Juni 1816.

Am Montage, 10ten künftigen Monats August, zwei Uhr Nachmittags, wird auf Ansuchen des Syndikus des Falliments des Johann Genot, Bäcker, wohnend in Clausen, durch öffentliche Versteigerung und auf Borg, erblich zugeschlagen:

Ein Wohnhaus, gelegen in Clausen, Vorstadt Luxemburg, an der Landstraße, N° 125, zwischen den Erben Nikolas Ernsdorff und H. Franz Heuertz.

Die Versteigerung wird in der Behausung allda selbst statt finden. Luxemburg, den 14ten Juli 1835. Majerus, Notar.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.